

M1 AEI RELATIONS SOCIALES - RESSOURCES HUMAINES

SEMESTRE 1

ECTS	MATIERES	CM	TD	SESSION 1					SESSION 2	
				GENERAL			DEROGATOIRE		% Examen écrit	% Examen oral
				% Contrôle continu	% Examen écrit	% Examen oral	% Examen écrit	% Examen oral		
6	UE 1 : Globalisation et management des organisations									
3	Pilotage de la performance financière	X			100		100		100	
3	Stratégie et pilotage de la transformation digitale	X	X	100				100		100
3	UE 2 : Droit des affaires									
2	Droit de l'entreprise	X			100		100		100	
1	Business communication		X	100				100		100
6	UE 3 : Environnement international									
3	Marketing international	X			100		100		100	
3	Analyse des marchés internationaux	X	X	100				100		100
	SPECIALISATION RS-RH									
3	UE 4 : Conduite du changement									
2	Développement des compétences et gestion des talents	X				100		100		100
1	Contrôle de gestion sociale	X				100		100		100
6	UE 5 : Pratiques des relations sociales									
2	Droit social et santé au travail	X				100		100		100
2	Droit du travail et diversité dans les organisations	X			100		100		100	
2	Relations sociales et pilotage du dialogue social	X				100		100		100
6	soit UE 6-1 : Management et fonction RH									
2	Communication interne et gestion de crise	X		100				100		100
2	Transformation digitale et droit des salariés	X		100				100		100
2	Leadership social et marketing RH	X		100				100		100
6	soit UE 6-2 : Management et fonction RH (LV2)									
1	Communication interne et gestion de crise	X		100				100		100
2	Transformation digitale et droit des salariés	X		100				100		100
2	Leadership social et marketing RH	X		100				100		100
1	LV2 : all - esp - ita - por		X	100				100		100

M1 AEI RELATIONS SOCIALES - RESSOURCES HUMAINES

SEMESTRE 2

ECTS	MATIERES	CM	TD	SESSION 1					SESSION 2	
				GENERAL			DEROGATOIRE		% Examen écrit	% Examen oral
				% Contrôle continu	% Examen écrit	% Examen oral	% Examen écrit	% Examen oral		
30	UE 7 : Stages									
	Stage de professionnalisation (4 à 6 mois) ou études à l'étranger ou double diplôme ou une année de césure					100		100		100

ATTENTION : PAS DE COMPENSATION ENTRE LES SEMESTRES 1 & 2

NB : Le semestre 1 représente 65% et le semestre 2 représente 35% de la moyenne générale